

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE
DE LA SEANCE du 29 mars 2019**

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre cette 2ème séance de l'année et souhaite la bienvenue à tous les membres. Cette séance sera essentiellement budgétaire. Les propositions ont été examinées en réunion des commissions réunies le 26 mars 2019.

Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Conseillers présents :

Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Claude KIRCHHOFFER

Les Conseillers : Mme Marie-Claire BRUNN, M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ,
M. Vincent COUSSEDIERE, M. Jean HORNY, M. Éric
OSEREDCZUK, M. Alain VIRLOT

Secrétaire de séance : M. Jean HORNY
assisté de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

-
1. Approbation procès-verbal de la séance du 28 février 2019
 2. Vente terrain à Mme Dominique MIEHLE
 3. Budget général : approbations du compte administratif et du compte de gestion 2018
 4. Budget général : affectation des résultats de clôture 2018
 5. Budget général : vote du budget primitif 2019
 6. Contributions directes : vote des taux des impôts locaux 2019
 7. Budget général : décisions annexes
 8. Décision prise par le Maire
 9. Communications et Divers
-

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2019

Ce procès-verbal de la séance du 28 février 2019, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance, et est signé.

M. le Maire remercie la secrétaire de séance et la secrétaire de mairie qui l'a assistée pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Vente terrain à Mme Dominique MIEHLE

Par délibération en date du 15 février 2018, le Conseil Municipal, a accepté la vente d'une parcelle de terrain de 3 ares 48 ca, rue du Relais section 10 parcelle 155, au prix de 2 000 € l'are, au couple MIEHLE.

M. René MIEHLE étant décédé le 26 mars 2018 cette vente ne s'est pas concrétisée.

Cette cession était prévue pour l'implantation des ouvrages d'assainissement de l'habitation, ce qui a été réalisé depuis lors.

M. le Maire demande de délibérer à nouveau, à titre de régularisation, pour une vente à Mme Dominique MIEHLE, veuve de M. René MIEHLE, aux mêmes conditions que précédemment.

Après en avoir délibéré, par un vote unanime, de 9 voix pour, le Conseil Municipal :

- **confirme la vente de 3 ares 48 ca, parcelle 155 – section 10, issus de la parcelle 111 – section 10, à Madame Dominique MIEHLE, au prix de 2 000 € l'are,**
- **dit que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,**
- **autorise le Maire à signer tous les documents utiles pour la finalisation de la vente.**

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Budget général : approbations du compte administratif et du compte de gestion 2018

I. Approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Général

Rapporteur : Bernadette HERR, 1° Adjointe

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2018 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par la 1^{er} adjointe, Mme Bernadette HERR, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2018 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2018 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	364 503,15 €
Titres émis (recettes)	396 416,85 €
<u>Excédent</u>	+ <u>31 913,70 €</u>
<u>Section d'Investissement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	57 285,06 €
Titres émis (recettes)	70 042,27 €
<u>Excédent</u>	+ <u>12 757,27 €</u>

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers, **le Conseil Municipal, sans le Maire, par 8 voix pour :**

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Général 2018,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Général 2018.**

II. Approbation du Compte de gestion 2018 du Budget Général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après s'être fait présenté par le Maire le budget primitif et le compte administratif de l'exercice 2018, portant sur le Budget Général et le Budget Forêt,
- après s'être assuré que M. Jacques KERNAGELUEN Trésorier, a repris dans ses écritures les résultats de clôture de l'exercice précédent,
- après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,

- constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,
- approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Général, présenté par Monsieur le Trésorier de St-Amarin.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Budget général : affectation des résultats de clôture 2018

Il est renvoyé au point 3, de la présente séance approuvant le Compte Administratif 2018 de la Comptabilité Générale M14.

Les résultats globaux 2018 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

Section de Fonctionnement :	Montants
Gestion 2018	+ 31 913,70 €
Résultat de clôture 2017 reporté	+ 18 778,24 €
Résultat global de clôture (Excédent)	+ 50 691,94 €

Section d'Investissement :	Montants
Gestion 2018	+ 12 757,21 €
Résultat de clôture 2017 reporté	- 27 043,30 €
Résultat global de clôture (Déficit)	- 14 286,09 €

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide par 9 voix pour de prendre acte des résultats de clôture susdits et de les reporter au budget primitif 2018 comme suit :

45 000 € - ligne budgétaire 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé (dont 14 286,09
couverture du déficit d'investissement et 30 713,91
capitalisation amortissement emprunts)

5 691,94 € - ligne budgétaire 002 : Excédent fonctionnement reporté
50 691,94 €

Le déficit d'investissement de 14 286,09 sera reporté : ligne budgétaire 001

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Budget général : vote du budget primitif 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2019 qui a été préparé en réunion des finances le 26 mars 2019.

Le Maire précise que les principales caractéristiques sont la stabilité des dépenses de fonctionnement, le maintien de la fiscalité locale, sans recours à un emprunt. Seuls les frais de personnel seront impactés par une hausse, puisqu'il sera embauché un nouvel agent technique, qui travaillera trois mois avec l'agent qui partira en retraite à la fin de l'année.

Le document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2019 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2018 dont l'affectation est décidée lors de la présente séance, a été remis à chaque conseiller municipal, le 26 mars 2019, pour être examiné en détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, vote le Budget Primitif 2019 arrêté aux montants suivants :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	430 130,06	435 822,00
résultat reporté	+ 5 691,94	0,00
<i>Total fonctionnement</i>	435 822,00	435 822,00
Investissement	71 100,00	117 113,91
déficit reporté		14 286,09
excédent capitalisé	45 000,00	
virement de s. fonction.	15 300,00	
<i>Total investissement</i>	131 400,00	131 400,00
BUDGET TOTAL	567 222,00	567 222,00

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Contributions directes : vote des taux des impôts locaux 2019

Le Conseil Municipal examine l'état n° 1259 TH-TF relatif à la fiscalité directe locale de l'exercice 2019.

Les valeurs locatives servant de bases d'imposition pour l'année 2019 ont été revalorisées de 2,2 % (article 1519 I du CGI), sur la base de l'inflation.

Le produit fiscal assuré à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles de 2019 s'élève à 147 731,- € contre 146 105 € en 2018.

Sur la base des discussions des commissions réunies du 26 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, décide de maintenir en 2019 l'ensemble des taux (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie).

Ainsi, les taux pour 2019 seraient les suivants :

	pour mémoire 2018
10,27 % pour la Taxe d'Habitation	10,27 %
12,90 % pour la Taxe Foncière Bâtie	12,90 %
98,48 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie	98,48 %

Point n° 7 de l'ordre du jour :

Budget général : décisions annexes

I. Subventions 2019

De l'approbation du budget primitif, il résulte le vote des subventions suivantes :

- 150 € à chaque association locale de la Commune :
 - Amicale sapeurs-pompiers
 - Association de Jumelage Alsace Sologne (AJAS)
 - Association de Gestion de la Salle Polyvalente (AGSP)
 - Chorale Sainte Cécile
 - Foyer de la Culture et des Loisirs
 - Musique Union
 - UNC section de Geishouse

Deux associations ont souhaitées ne pas bénéficier d'une subvention : S'Geishüser Elsasser Theater et Sport Santé Longue vie.

- 800 € de subvention exceptionnelle à l'Association de Jumelage Alsace Sologne (AJAS) dans le cadre du déplacement triennal à Souvigny en Sologne lors de l'Ascension.
- de même 150 € au titre de participation au feu d'artifice du Feu de la St-Jean.
- 80 € pour l'Association des Donneurs de Sang, qui regroupe les Communes de Moosch, Malmerspach et Geishouse.
- 170 € au Groupement d'Action Sociale (GAS).
- 325 € au titre d'une subvention complémentaire à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly.
- 9 € par mois et par élève de l'école de musique inscrit à la Musique Union de Geishouse.
- l'APA'LIB : 572 € en 2019), pour 3 bénéficiaires

9. APAMAD : 216 € pour 5 bénéficiaires de Geishouse au titre de l'aide à la personne et 2 bénéficiaires de repas livrés.
10. pour un séjour scolaire et sur justification : 7,62 € par jour et par élève de moins de 16 ans, qui ne bénéficie pas déjà d'une subvention communautaire par le biais du Foyer Socio-éducatif du Collège.

II. Participation des familles aux frais de transport scolaire – élèves de plus de 16 ans - 2019

M. le Maire précise que la gratuité du transport scolaire n'est assurée que pour les jeunes jusqu'à 16 ans. Au-delà, la Commune doit participer à hauteur de 35 % du coût du transport scolaire pour les lycéens.

Cinq élèves sont concernés en 2018/2019 sur les 7 lycéens allant à Thann.

De l'approbation du budget primitif il résulte que cette participation est fixée à 87 €, par élève de plus de 16 ans, pour l'année scolaire 2018/2019.

III. Prélèvement Association de Gestion de la Salle Polyvalente – année 2019

Par bail, en date du 6 décembre 1984, la Commune a confié la gestion de la Salle Bramaly à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly (AGSP). L'article 1 précise que la Commune met à disposition de l'AGSP le bâtiment contre versement d'une participation financière (représentant les charges + le loyer) fixée annuellement par le Conseil Municipal.

Depuis lors cette participation a été fixée à 75 % des recettes de location.

Recettes de locations encaissées = 2 878 €

Soit 75 % = 2 158 €

De l'approbation du budget primitif il résulte que le taux de prélèvement est fixé à 75 %, des seules recettes de location.

Point n° 8 de l'ordre du jour :

Décisions prise par le Maire

Dans le cadre de la délégation de signature conférée au Maire par délibération n° 3 du 30 juillet 2014, **le Maire rend compte d'une décision prise :**

- le 25 mars 2019 : non préemption de la commune dans le cadre de la vente du terrain au lieu-dit « Brochacker », rue de l'école, anciennement la propriété de Mme Yvette HIRSPIELER. Vendeurs : Mme et M. Marc JANVIER. Acquéreur : SCI EMOS 3.

Point n° 9 de l'ordre du jour :

Communications et Divers

Communications du Maire :

Grands anniversaires :

- 90 ans le 5 avril : M. Maurice RISACHER
- Noces d'or le 19 avril : M. Mme Michel KERN ainsi que M. Mme Raymond ZUSSY

Informations :

- Réunion des présidents des associations le jeudi 4 avril 2019
- Tournée forestière dans la vallée le samedi 6 avril 2019, au sujet du dépérissement des forêts.
- Moon Rock le samedi 6 avril 2019 à 20 h.
- Samedi 6 avril :
 - visite du presbytère comme proposé lors de la dernière réunion publique
 - soirée chantante « Tinoniers », au profit de la rénovation de l'orgue de l'église

M. le Maire clôt la séance à 20 h 45